Action en justice ecole de commerce

Par **Didourie**, le **14/02/2015** à **13:04**

Bonjour ,

Je suis actuellement en master 2 en ecole de commerce, je n'ai toujours pas validé ma licence egalement faite dans cette école car je n'ai pas obtenu le score toeic demandé, en revanche la majeure partie de ma promotion a validé ce diplome sans ce fameu toeic, une minorité d'eleve a dû s'acquitter de minimum 1500e de report de diplome par rapport a cela, j'en suis actuellement a 3000e de prelevement par cette ecole qui ne veux pas me diplomé malgré des preuves apportées par rapport aux autres étudiants diplomés .

Avez vous des conseils a me donner ?
Faut il intenter quelque chose ?
Merci cordialement

Par **Visiteur**, le **14/02/2015** à **13:37**

Bonjour.

Je pense qu'il faut déjà commencer par voir avec l'Administration de l'Ecole en question. Commencez déjà par leur demander pourquoi d'autres étudiants ont validé leur "licence" sans ce fameux Toeic, alors que vous non. A mon vis ce doit être une histoire de compensation de matière, ces étudiants ont sûrement dû valider autre chose.

Et concernant les frais d'études, il me semble qu'en général c'est lié aux revenus familiaux. Mais là encore parlez-en avec eux.

Par **Didourie**, le **14/02/2015** à **14:40**

Deja fait malheuresement et plusieurs fois , nous somme traités de menteur par l'administration et limite insultés! C'est un peu à la tète du client ... Voila pourquoi je recherche une solution juridique. Etre obligé d'en arriver là

Par **Didourie**, le **14/02/2015** à **17:30**

Deja fait malheuresement et plusieurs fois , nous somme traités de menteur par l'administration et limite insultés! C'est un peu à la tète du client ... Voila pourquoi je recherche une solution juridique. Etre obligé d'en arriver là

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés